



AVIS CONSEIL GENERAL

SÉANCE DU 24.02.2021

Réuni en séance le 24 février 2021, en présence de 56 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. **Budget 2021 :**
Il accepte à l'unanimité le 1^{er} budget 2021 de la Commune de Val de Bagnes
2. **Règlements :**
Il accepte à l'unanimité les Règlements communaux Val de Bagnes suivants :
 1. Règlement communal de soutien à l'hôtellerie
 2. Règlement de soutien à la jeunesse
 3. Règlement sur l'octroi de bourses et prêts de formation
3. **Nomination de l'organe de révision :**
Il nomme à l'unanimité la fiduciaire BDO comme organe de révision pour la période législative 2021-2024
4. **Représentants au Conseil de district :**
Il nomme 25 membres au Conseil de district

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 27 avril 2021.

Fait à Val de Bagnes, le 26 février 2021

Le Conseil général